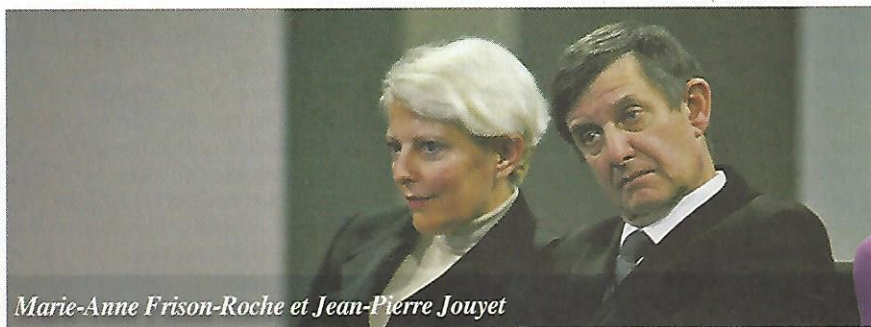


La régulation sans géographie ?

Colloque annuel de *The Journal of Regulation* - Cabinet Allen & Overy, Paris - 22 mars 2012

The Journal of Regulation a organisé le 22 mars 2012 son troisième colloque annuel. En 2010, le premier avait eu pour thème "Le rôle des Cours suprêmes en matière économique." En 2011, le deuxième avait porté sur "La neutralité dans les systèmes économiques régulés." Sa publication s'opère par des dossiers thématiques successifs dans les numéros du *Journal of Regulation* et sur le site Internet de celui-ci. Le troisième colloque porte sur un sujet plus mystérieux de prime abord.

Photo © Jean-René Tancrède



Marie-Anne Frison-Roche et Jean-Pierre Jouyet

En effet, pourquoi ce sujet de géographie et pourquoi y associer dans le titre même de la manifestation un point d'interrogation ?

Le thème de la géographie a été retenu par le comité éditorial du *Journal* et ses partenaires qui travaillent à la construction scientifique de ses colloques, parce que les manifestations annuelles cherchent toujours à reprendre à la base des problématiques élémentaires, qui pénètrent le thème de la régulation économique, tandis que des manifestations plus spécialisées abordent des thèmes propres à tel ou tel secteur. La géographie, quoi de plus général que cette dimension-là, qui s'infiltré dans tout secteur régulé, ou au contraire dont on s'inquiète de sa disparition ? En effet, sommes-nous dans des régulations qui peuvent faire abstraction de la géographie ? ou bien, les secteurs, parce qu'ils ont pu s'abstraire de la géographie, sont-ils devenus de ce fait hors d'atteinte de toute régulation ?

Ce dernier discours est souvent entendu, qu'il soit émis avec approbation ou effroi.

Mais sans doute, faut-il distinguer selon les secteurs. Il est vrai que les régulations ont un lien avec les Etats, lesquels ont un rapport ontologique avec le sol et les frontières, l'indépendance des régulateurs ne signifiant pas qu'ils soient hors de l'Etat. Dès lors, des secteurs non plus seulement transfrontaliers, mais sans frontières, feraient un pied de nez à l'idée de règles, quel qu'en soit l'émetteur, le système de régulation n'étant en cela guère une réponse plus performante que l'Etat classiquement organisé. Le seul barrage normatif ne pourrait plus alors être que l'alliance entre tous les Etats comme le G20, car le handicap de la maille qui file dans le dispositif, par exemple la taxe sur les transactions financières adoptée ici et pas là, ce qui conduit les flux d'argent à se déplacer (et à « punir » l'Etat régulateur vertueux).

Cela est sans doute soutenable pour les espaces sans frontière. On pourrait le croire. Comme Internet, la finance est « globalisée », ce qui les soustrairait aux régulations, dès l'instant que celle-ci ne peuvent couper tout lien avec les

Etats. Ainsi, La globalisation, se caractérisant en cela comme un phénomène nouveau, faisant des êtres virtuels (nous sommes des données, des informations qui circulent sans obstacles, sans lieu et sans temps), évoluant dans des espaces virtuels) : il n'y a pas plus de géographie. Il faudrait donc apprendre à réguler sans géographie. Serait ainsi résolue la question du point d'interrogation.

Mais l'on ne peut pas si aisément chasser la géographie, elle revient au galop. Le monde économique et humain ne se réduit pas à la finance, à Internet et à la seule « information ». D'ailleurs, Internet et la finance ne sont pas si désincarnés. Les gestionnaires de sites de téléchargement illicite sont arrêtés, les chambres de compensation, cœur des marchés financiers, sont géographiquement situés.

Plus encore, beaucoup de régulations consistent non seulement à gérer mais encore à concevoir des infrastructures essentielles. Ainsi, les réseaux sont le plus souvent physiques. Ainsi, les réseaux de transport d'énergie sont l'élément majeur de tout le système de la régulation énergétique. La géographie n'est pas que celle des montagnes et des rivières, elle est aussi celle des intempéries ou de la sécheresse, de la façon dont les personnes vont s'adapter à ces paysages (géographie humaine, géographie urbaine) et dont le Politique va projeter dans le futur la façon dont la personne vont vivre en commun sur le sol organisé par les transports, les villes, les remembrements, le littoral, les forêts, etc. : la géographie est politique. Ainsi, le « Grand

Paris » est certes un immense dossier financier et technique, où se projettent des plans de transports urbains pour les cinquante années qui viennent, mais l'essentiel est l'idée que le Politique se fait de la façon dont les personnes vont vivre dans l'Île-de-France.

Ainsi, la régulation, à travers la géographie, fait apparaître l'essentiel : la personne, mieux que le font les discours directement politiques, par exemple ceux alléguant les droits de l'homme. Or, l'espace concurrentiel, qui fût à l'époque médiévale l'espace géographique des foires, est devenu un espace abstrait, celui de la rencontre de l'offre et de la demande et ce n'est qu'à titre d'indice que le critère géographique est pris en compte.

Pourtant, la géographie, cette fois-ci politique, reprend ses droits, lorsque la régulation étend son emprise au-delà des Pyrénées, pour avoir les mêmes contours que le secteur dont elle doit être le miroir, alors que l'Etat ou le peuple et les montagnes, sont plus étroits que le secteur, par exemple l'industrie ou la finance. Ainsi, on affirme toujours qu'à marché mondial, une régulation mondiale est requise. Mais à regarder de plus près, on mesure que la culture bancaire, par exemple, reste nationale et le plan Volcker, nord-américain, a peu de point commun avec le plan Vickers, britannique.

De la même façon, peut-être osera-t-on un jour de nouveau parler de « service public à la française », alors même que la crise mondiale fait se construire depuis 2011 des institutions de régulation et de supervision européennes ? L'Europe a-t-elle une unité géographique suffisante pour aboutir à cette régulation qui suppose une contrainte admise ? L'histoire des peuples européens est-elle suffisamment commune pour cela, les taillades des guerres ne l'ayant pas entamée ?

On voit ici à quel point la géographie est porteuse d'histoire. Fernand Braudel disait que la géographie est adossée à l'histoire. La régulation ne l'est pas moins à la géographie, alors même qu'elle croit lui échapper en même temps que les entreprises auraient congédié l'Etat. 2012-340 Marie-Anne Frison-Roche



René Ricol et Jean-Pierre Jouyet

Photo © Jean-René Tancrède